

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

du  
**Vendredi 24 octobre 2014**

**DÉLIBÉRATION N°2014-45**

## **REMBOURSEMENT DE FRAIS D'HÉBERGEMENT AU RÉGISSEUR D'AVANCES**

Le mardi 14 octobre 2014 à 10 h 30, dans les locaux de la Régie, à Bouc-Bel-Air, les membres du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale, régulièrement convoqués, se sont réunis.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est à nouveau réuni, sans nécessité de quorum, le vendredi 24 octobre à 10 h 30, dans les locaux de la Régie, sous la Présidence de Madame Christine MIRAUCHAUX.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mme Christine MIRAUCHAUX - M. Alain TIMAR - M. Avi ASSOULY - M. Jean-Pierre DEMAS -  
M. Jacques SAPIEGA - Mme Joëlle METZGER

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS ---

ÉTAIENT ABSENTS  
OU EXCUSÉS Mme Isabelle BOURGEOIS - Mme Marie BOUCHEZ - M. Bernard JAUSSAUD - M. Gérard PIEL  
Mme Mireille PEIRANO - M. Mohamed RAFAÏ - Mme Sandra TORRES - M. Gérard CAMY  
M. Bernard TOURNOIS - Mme Odile THIERIOT - Mme Aïcha SIF

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts modifiés de la Régie Culturelle Régionale (la Régie), adoptés par la délibération n°13-1598 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 13 décembre 2013,

VU la délibération n°2014-02 du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale du vendredi 24 janvier 2014 adoptant le Budget Primitif 2014,

VU la délibération n°2014-31 du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale du mardi 10 juin 2014 adoptant le Budget Supplémentaire 2014,

VU la délibération de ce jour adoptant la décision modificative 2014

**Considérant :**

- Que dans le cadre de sa participation à l'opération « Tal'ents Région », le régisseur de la Régie d'avances, monsieur Philippe GALLI voulant régler la facture d'hôtel de l'équipe technique et d'organisation grâce à la carte bleue prévue à cet effet, s'est vu confronter à un refus suite au dépassement du plafond de dépenses de ladite carte bleue,
- Qu'il a été obligé de régler sur son compte personnel la facture présentée par l'hôtel,

**La Présidente propose au Conseil d'Administration :**

- De rembourser à monsieur Philippe GALLI la somme effectivement payée par ses soins sur présentation de la facture correspondante, soit 464,40 € TTC.

**Après en avoir délibéré,**

**Adopté :**

A l'unanimité des membres présents

Fait à Bouc-Bel-Air,  
le 24 octobre 2014



La Présidente du Conseil d'Administration  
**Madame Christine MIRAUCHAUX**